CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables moitié d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, au taux d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer entièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.

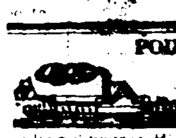

Et autres lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur MARIETTA, capit. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, tous les samedis à 6 heures P. M. et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de fret et passage offert. Le bateau a d'excellent emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord. [26 juin—4m] THOMAS RHODES.

MAISON A LOUER.

UNE très jolie maison située encoignure des rues Grands-Hommes et Français, faubourg Marigny, s'adresser à M. Petitpain, encoignure des rues Chartres et Toulouse. 2 sept

A LOUER.

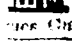

A partir du 1er. septembre prochain, la belle maison en briques à trois étages située rue de la Douane, No. 22. Pour les conditions, s'adresser JOHN HAGAN & CO, rue du Canal.
9 août

A LOUER.

POUR le 1er. de septembre prochain, cette jolie propriété située, rue Royale, entre Dumaine & St. Philippe, s'adresser à BLANC & BRUGIER.
9 août 3

A LOUER.—Une Maison de 7 appartemens, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c. située rues Mandeville et Amour. CHS. HATREL, rue de Chartres, No. 123.
23 juin

A LOUER.

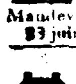

Pour entrer de suite en possession, une MAISON en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.
7 mai

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 84, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 mai

MAISON D'EDUCATION
POUR LES JEUNES DEMOISELLES, DIRIGEE PAR
Mme FERNET,
Au coin des rues St.-Pierre et des Remparts.

CETTE maison spacieuse, à laquelle est réunie une vaste cour, se trouve dans une situation qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité. Elle offre en outre l'avantage d'être dans un quartier paisible, conséquemment propice aux études.

L'établissement sera *permanent*; il est ouvert depuis le 1er. septembre courant.

Les études comprendront: Lecture, Ecriture, Arithmétique, Grammaire et Littérature françaises et anglaises, Géographie descriptive et historique, Histoire *Ancienne et Moderne*, Chronologie et Mythologie.

La Couture, la Broderie, la Tapisserie et tous les ouvrages de goût seront enseignés avec soin.

Un cours élémentaire d'Astronomie avec l'usage du globe et de la sphère; les élémens de Géométrie, de Physique et de Chimie termineront les études.

Toutes les branches seront enseignées par des Professeurs d'un mérite et d'une moralité connus.

Mme. Fernet aura soin que les Demoiselles qui lui seront confiées remplissent exactement leurs devoirs de religion, chacune suivant la croyance dans laquelle elle aura été instruite.

CONDITIONS:

Pensionnaires		$ 30	
Demi-Pensionnaires, de la	1ère. Classe	16	par mois.
	2e. do.	14	
	3e. do.	12	
Externes, de la	1ère. do.	10	
	2e. do.	8	
	3e. do.	6	

Papier, plumes, livres, &c., ports de lettres, frais de maladies, blanchissage, sont payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES.

Langue Espagnole	$ 4	par mois.
Chant	10	
Piano	10	
Harpe	10	
Guitare		
Dessin		
Danse	7	

Pour l'uniformité dans les dortoirs, Mme FERNET a des lits garnis, que les parens pourront acheter. Dans le cas contraire, ils sont invités à fournir un bois de lit de 7 pieds de haut, sur 6 de long et 26 pouces de large, *mesure anglaise*.

Chaque pensionnaire apportera un trousseau suffisant; de plus, un matelas *suivant la dimension du bois de lit*, un traversin, un oreiller, trois paires de draps, deux moustiquaires blanches de *deux aunes de haut*, trois taies d'oreillers, deux couvertures de laine, deux couvre-pieds blancs, six serviettes de table, douze essuie-mains, et un gobelet d'argent, un couteau de table, &c.

Les paiemens se font par quartier et d'avance.

Il n'y aura aucune déduction faite pour absence.

Tous les trois mois, un bulletin des progrès de chaque élève sera envoyé à ses parens.

Un examen général terminera les études de chaque année; il sera suivi de quinze jours de vacances. (*La saison étant avancée, il n'y aura point de vacances cette année.*)

Mme FERNET assure aux parens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle mettra tous ses soins à donner à ses élèves les connaissances utiles à leur sexe, en même temps que le goût de l'ordre et de l'économie domestique. Elle veillera également à ce qu'elles observent, *même entre elles*, les usages de la bonne société.

N. B. Mme. FERNET prévient que la langue française, l'anglaise et l'espagnole lui sont familières ainsi qu'à sa famille, et qu'elles seront alternativement parlées dans le pensionnat.

Les Demoiselles qui désireront suivre séparément les différentes branches de l'éducation, seront admises.
14 août

EN débarquement du navire Mary & Harriet, de New-York, et à vendre à bon marché par les soussignés: Fleurs de camomille, très-fraîches; Camphre raffiné; Graines de moutarde noire; Gomme [illegible]; Fleur de soufre; Crême de Tartre, Borax raffiné.
DUCONGE & PEYCHAUD, rue de Chartres, No. 89.
2 oct

PLUMES ROYALES, nommées *Perryan*.—Reçu par le Tacitus de Liverpool et à vendre par les soussignés, une nouvelle facture de plumes royales, nommées *Perryan pens*, bien connues dans cette ville par leurs supériorité.
ST. JOHNS & CO, rue de Chartres, No. 67.
3 oct

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par A. ST.-GEORGES, rue St. Louis, No. 78.
4 sept

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par BENJ. BOOTH & Co.
6 sept

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par FR. PERRET, 59, rue Toulouse.
28 août

LETTRES DE CHANGE sur Marseille, à vendre par JULES LE BLANC,
31 août

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.
28 août

TRAITES sur l'Angleterre et New-York, à vendre par BENJ. BOOTH & CO,
9 juillet

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par I. OGDEN & CO.
20 mai

TRAITES sur Marseille, en vente chez JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.
24 juin

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par TH. NICOLET & Co.
4 juin

TRAITES sur Paris, Bordeaux, Marseille et New-York, à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.
18 mai

500 BARRIQUES Vin de Marseilles, à vendre par J. MAGER.
9 sept

SEL—720 sacs, en débarquement du navire Tacitus, de Liverpool, et à vendre par LINCOLN & GREEN.
18 sep

TABAC EN FEUILLE—16 surons tabac en feuille, qualité supérieure, vrai Vuelta-Abajo, de la présente récolte de ce pays, à bord de la goëlette Bien Aparecida, et à vendre par V. DE LA CUEVA & FRERE.
11 sept

WHISKY, MAIS, &c.—200 sacs Maïs, 2 boisseaux chaque, 25 barils Whisky, 7 dito Huile de Palma-christi, en magasin, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co. 28, Nouvelle Levée.
18 juillet

CUIRS—16 rouleaux Cuirs à semelles, et 2 do. pour harnais, récemment reçus et à vendre par GRAY, DURRIVE & Co. Nouvelle Levée, No. 28.
9 août

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi, 4 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à *la Bourse*, pour compte de la succession de feue Anne Desnos, l'esclave et la propriété foncière ci-après décrites, savoir:

ESCLAVE.

Une négresse nommée Angélique, âgée de 35 à 36 ans, cuisinière et blanchisseuse et bonne domestique.

Une négresse nommée *Diana* alias *Reine*, âgée d'environ 31 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière, bon sujet—et *Polly* alias *Pauline*, négresse d'environ 30 ans, un peu cuisinière et un peu blanchisseuse.

PROPRIETE FONCIERE.

Un lot de terre, situé à l'encoignure des rues Louisa et du Craps au faubourg Clouet, ayant mesure française soixante pieds de face à la première, sur deux cent trente six pieds de face à la seconde; sur lequel se trouvent une maison de quatre appartements, briquetée entre poteaux, une galerie et deux cabinets, le tout couvert en bardeaux et une cuisine en planches de chalan, couverte en merrains; et les dépendances.

Le lot de terre sera vendu conformément à un plan qui sera exhibé à la vente.

Conditions de la vente:—L'esclave payable un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois; et le lot de terre un tiers à six mois, un tiers à un an et un tiers à deux ans de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.
27 septembre

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—*Vente par le Register des Testaments.*—Lundi, 25 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu N. A. Baron, jr. les propriétés suivantes, appartenant à la dite succession, savoir:

25 ACTIONS de la compagnie du chemin-à-coulisses de Pontchartrain, payées en entier.

6 actions de la Banque d'Orléans, payées en entier.

2 actions à $5000 chaque de la compagnie de la Presse à Coton de la Nouvelle-Orléans, payées en entier.

23 actions de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, sur chacune desquelles $10 ont été payées.

40 actions de la Banque des Artisans et Commerçants de la Nouvelle-Orléans, sur chacune desquelles $10 ont été payées en entier.

8 actions de la compagnie d'Assurances des Négociants, sur chacune desquelles $30 ont été payées.

Conditions: Comptant.

Et à la même heure, et sur les mêmes lieux, j'exposerai aussi en vente pour compte de la même succession, les esclaves ci-après suivants, savoir:

1° MARY, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique, avec son enfant nommé Nancy, âgé d'environ 5 ans.

2° Céleste, créole âgée d'environ 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses enfants Joe, âgé d'environ 6 ans, et Catherine, d'environ 4 ans.

3° William, fils de Céleste, âgé d'environ 10 ans, garçon actif et intelligent.

4° Nancy, âgée d'environ 16 ans, créole de la Louisiane, bonne femme de chambre, domestique de maison, coiffeuse, blanchisseuse et repasseuse.

5° John, frère de Nancy, âgé d'environ 15 ans, créole, accoutumé à servir dans les maisons et à travailler dans un magasin.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 sept

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 4 novembre 1833, à midi, à la Bourse, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feue Priscilla Griffith Fellows, une négresse nommée Jekiah, âgée d'environ 20 ans.

Conditions de la vente:—Moitié comptant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
3 oct W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 16 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au domicile du Dr. Sesac, No. 127, rue Royale, les effets mobiliers appartenant à la succession du feu le Dr. J. F. M. T. Tousst: Plus: un cheval et un cabriolet, appartenant à la même succession. Conditions: comptant.

Par ordre de la cour.
3 oct W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens.—Mercredi, 6 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu le D. Jean-François-Marie-Timoléon Tousst, un nègre, nommé Wiley, âgé d'environ 15 ans, depuis environ sept ans dans le pays, domestique et sachant conduire un cabriolet.

Conditions de la Vente: 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant, T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 3 oct.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 17 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu au cidevant domicile de feu Philip Scribner, No. 112, rue des Magasins, les effets mobiliers appartenant à la succession.

Conditions de la vente: *Comptant.*

Par ordre de la cour,
4 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 7 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, une négresse nommée Sally, âgée d'environ 11 ans, appartenant à la succession de feu Alexander E. McConnell.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
4 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister de Testamens—Samedi, 2 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Mary Carroll, savoir: Le terme d'un bail de la maison No. 48, rue du Canal, en cette ville, lequel bail expirera le 31 octobre 1838, ensemble les améliorations qui ont été faites à la dite maison, les *étagères, &c. &c.*

Il y a dans la cour une petite cuisine et chambres à domestiques communiquant avec les appartements d'en haut, ainsi qu'avec le magasin. Le tout bien calculé pour la commodité de ceux qui occupent le magasin.

Conditions de la vente: l'acquéreur devra payer du propriétaire du magasin, $1680 par an, payable par trimestre jusqu'à l'expiration du bail, et devra donner à l'exécuteur testamentaire bonne et suffisante caution, pour le paiement régulier de la dite somme, pendant toute la continuation du bail. La balance du prix offert pour le dit bail payable en deux termes de 6 et 12 mois à compter du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur. La maison sera livrée à l'acquéreur le 1er. de décemb. prochain. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant B. W. [illegible], notaire public, aux frais de l'acquéreur.

La propriété dont le bail est ci-dessus annoncé [illegible] peut-être examinée, en s'adressant à l'exécuteur testamentaire, M. Duncan, No. 59, rue Bienville. 25 sept

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Robert M. Welman a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Simon Hagan, décédé ab intestat; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
4 oct W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS

COUR DES PREUVES—Attendu que Bernard Doolin a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Simon Feagon, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
4 oct W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Andreas Behrer a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Keller, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
4 oct W F C DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que Fredk. Jordy a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Allen Murphy, décédé *ab intestat*; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la *dite pétition.*

Par ordre de la cour,
4 oct W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Thomas Duplessis a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Wm Clay et Anne Lewis son épouse, tous deux décédés ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
5 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 12 du courant, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'écurie dernièrement tenue par Charles Barker, à l'encoignure des rues du Cirque et de la Commune, les meubles appartenant à sa succession, savoir: 1 cheval saure, 1 jument noire, 1 cheval gris, 1 barouche avec harnais, 71 balles de foin, 6 barils d'avoine, selles, brides, hardes et autres effets mobiliers. Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour,
7 oct W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens.—Samedi, 12 octobre 1833, j'exposerai en vente, à la bourse, à midi, pour compte de la société qui existait entre feu Charles Gabriel h. c. l. et S. Bruslé, h. c. l. Deux actions de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans. Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour,
30 sept W F C DUPLESSIS, register

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Jeudi 24 octobre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Duffy l'intérêt et les droits du défunt, sur les esclaves suivants, appartenant conjointement par portions égales au dit défunt et à Aaron G. Witson, savoir: Salomon, âgé de 16 ans, et Nero, âgé d'environ 57 ans.

Conditions de la vente: 90 jours de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Branch Wm. Miller, not. pub., aux frais des acquéreurs. 20 sep.

COUR DES PREUVES—Attendu que Asher Phillips a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Israel S. Van Praigg, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
2 oct W F C DUPLESSIS, rég

COUR DES PREUVES—Attendu que Hiram Kennicott a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Leinhart, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
2 oct W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers des successions de Laurence Brady, Nathaniel J. Fisk, Moses Stroot, Barney Shacgreen, William Pullan, Jean Barbelin, Emile Lépinlandes, Charles Haddot, Jean Cauvin, Lorenzo Lortora, Louis Perrigault, et J. F. Bertrand et dame Bertrand sa femme, et à *toutes autres personnes* que cela peut concerner, d'avoir à présenter leurs réclamations au soussigné régister des testaments et administrateur des susdites successions, *sous dix jours, à dater* de la présente publication, afin que les fonds entre ses mains appartenant aux dites successions soient répartis entre ceux qui y auront droit. Par ordre de la cour,

7 oct W. F. C. DUPLESSIS, rég

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Plaquemine*—Cour des Preuves—Attendu que Joseph B. Wilkinson de cette paroisse, a pétitionné la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle sur la partie non réglée de la succession de Robert Andrews, décédé ab intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.

Paroisse de Plaquemine, 1er. octobre 1833.
4 oct—3 G. LEONARD, juge

Bureau de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée,
Nouvelle-Orléans, 30 sept. 1833.

LES actionnaires sont par la présente notifiés qu'un dividende de trois pour cent sur le montant capital en caisse, sera payé à eux ou à leurs représentants, le 1er. de novembre prochain.

D'après une résolution adoptée par le bureau, les actionnaires qui n'ont pas pris leur proportion d'actions à l'époque que la balance des actions a été souscrite, recevront un dividende additionnel de dix pour cent sur le montant des actions pris par eux dans ce temps.

Par ordre du Bureau,
2 oct H. G. BECHTEL, sect.

Bureau de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée,
Nouvelle-Orléans, 1er. octobre 1833.

LA compagnie contractera avec une personne responsable pour transporter du coton des lieux de débarquement à la Presse, durant la saison.

3 oct H. G. BECHTEL, secrétaire.

EN débarquement du navire General Stark, de Marseille et à vendre par les soussignés,
300 Barils Eau-de-Vie d'Espagne,
440 Rames Papiers Espagnol,
J. PRATS & FILS, rue St. Anne, No. 52.

AUSSI en magasin, 800 rames papiers de Gênes dit florete.
25 sept

LES soussignés recoivent de France par le Mary & Harriet, venant de New-York, et offrent à vendre un assortiment de

Toiles cretonnes de tous les prix, Indiennes françaises rouges et en couleur, Jaconat blancs et imprimés, Castorines et redingottes de cette étoffe, Bretelles en coton et en gomme élastique, Mouchoirs, Indiennes bon teint et andrinople 3 et 4, Mousselines imprimées, Mérinos 5-4 de toutes les couleurs, Gros de Naples et Satins noirs et en couleur, Draps de soie, Soieries de mode, Fichus, Crêpe zéphir, gaze, Crêpe de Chine, Hernanie, &c., Echarpes, Mouchoirs foulards, Cravattes de soie noire, en Satin, Taffetas et Leventine, Schalls de tout genre, Bas de soie, de Fil d'écosse, de laine et de coton, Gants glacés, de soie et de castor, pour hommes et pour femme, Mantilles en tull, 5-4 et 6-4, Dentelles et entredeux, Batistes en pièce, Mouchoirs Batiste à vignette blanche, brodée, et à barre en couleur, Cols de Batiste et de Mousseline, Alepine 4-4 noire, Mouchoirs, Chollet, Linge de table, Schals, Angora et Tricots, Schals Barège 3-4, 4-4 et 5-4, Chalis imprimé, Pompes de tout genre, Balais à manches, Tableaux encadrés, Parfumerie, Parapluies, de 30 et 34 pouces, Cartonnages, Rubannerie, Bijouterie, Couvertures de laine, Couverts en composition, Mouchoirs Madras, Cols en soie pour hommes, *Manteaux de drap pour homme, Manteaux de drap et de Mérinos du genre le plus nouveau pour femme*, Caneçons, Couverts d'argent, Palatines, Schnèlles, petit gris & noires, et une quantité d'*autres articles nouveaux*.

BORDERES FRERES,
25 sept rue de Chartres, No. 71.

PENSIONAT
DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGE PAR
Mme. Vve. VERNIES et Miles. VERNIES,
Rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

MADAME GRANET, ayant pris la résolution de suivre M. Granet, au collège Jefferson, a fait choix de Mme. veuve VERNIES pour continuer la PENSION DE DEMOISELLES, qu'elle avait fondée dans la rue Royale.

Le cours d'études embrasse toute l'année, sans vacances fixes.

M. B[illegible] pour la première classe. Il y consacrera les [illegible] ne sont point employées à son école.

Mlle. Zélie Vernies, aidée de sa sœur et d'une sous-maîtresse, est chargée des deux classes inférieures, et seconde sa mère dans l'administration intérieure de l'établissement.

Les maîtres suivans sont chargés des autres branches de l'éducation:

M. Dolbear, pour l'écriture et l'anglais.
M. Brocard, pour le chant.
Mme. Boyer, pour le piano et la harpe.
M. Santipetri, pour l'espagnol.
M. Toram, pour le dessin.
M. Bertus pour la danse.

Des soins maternels et une surveillance égale et continuelle, une nourriture saine, un [illegible] et un choix de professeurs distingués, voilà les points principaux du plan que Mme. Vernies adopte et duquel elle ne déviera pas.

CONDITIONS:

Pension, pour douze mois	$290
Demi-pension do	144
Externat do	96
Harpes, par trimestre	30
Piano, do	30
Danse,	22
Chant, do	30
Dessin, do	
Espagnol, do	

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la *langue française* et de la langue anglaise, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, la mythologie, les différens genres de couture et de broderie.

Une instruction religieuse sera faite une fois la semaine. Les pensionnaires seront conduites à l'église le dimanche, quand le temps le permettra.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées. Chaque élève apporte en entrant 2 paires de draps, 1 couverture de laine, 1 couvre-pied blanc, 12 serviettes, 1 [illegible] et une timballe d'argent, 1 couteau de table et un trousseau suffisant.

Les livres de classe sont payés séparement ou fournis par les parens.

La pension et la demi-pension se payent par trimestre, et d'avance; l'externat se paye par trimestre ou par mois, au choix des parens, mais d'avance aussi.

Les classes sont ouvertes depuis le 1er. de juillet.

Les pères et mères de famille sont invités à visiter l'établissement.

Madame veuve Vernies prévient que M. Boyer qui est chargé de la première classe n'est pas intéressé mais employé au cours des études classiques. Quelque flattée qu'elle pût être qu'il prit une part plus active dans l'ensemble des travaux d'une maison d'enseignement, il lui serait impossible de se lier, puisqu'il tient, lui même, un établissement de la même description.

M. Louis Tainturier employé pour donner des lectures sur les matières générales de l'instruction. Ces lectures auront lieu, les lundis, les mercredis et les vendredis de chaque semaine.
5 juillet.

GARLEPIED & Cie.
CHAUDRONNIERS, POMPIERS,
HYDRAULICIEN ET MECANICIEN.
RUE CONDE, No. 49,
Entre les rues Dumaine & St. Philippe.

A L'HONNEUR de prévenir MM. les habitans de la Louisiane qu'il fabrique toutes sortes de Chaudières à Sucre, à Cuite, à Rafinerie, Lampes, Cuillers et Ecumoirs à Sucre, &c. &c.

Il apporte de France les derniers modèles d'Appareils Distillatoires qui y ont été perfectionnés par les meilleurs distillateurs, tels que *Dérone, Baglioni, Dérode, Eie. Adam*, Bérard, &c. Il est lui-même inventeur et propriétaire d'un nouvel appareil distillatoire qui, sans être aussi expéditif que celui de Dérone et de *Baglioni* offre à *Messieurs* les fabricants de Rhum et de Tafia, les mêmes résultats pour les quantités qualités et pour la rectification des Alcools et beaucoup plus de sécurité dans le travail sans être assujetti à cette grande surveillance indispensable pour les autres appareils. Il fabrique toutes sortes d'alambics à cornue, à la Chaptal, à la Beaumé, &c.

Il est également inventeur et propriétaire d'un nouvel alambic rectificateur donnant deux résultats pour un, dans le même espace de tems.

Pour ces chaudières, appareils distillatoires et alambics, il va sur les lieux, fait construire les fourneaux, met les appareils en place et les fait marcher lui même jusqu'à ce que celui qui doit le conduire soit suffisamment instruit. Il fait et confectionne toutes espèces de Pompes à incendies, à Arrosage montées sur brouette, Pompes de puits aspirantes, foulantes et élévatoires (dites anglaises) Pompes à irrigation enlevant une très grande quantité d'eau avec une force bien minime, et cela en raison de ce que ces pompes sont sans pistons, sans aucune espèce de frottement quelconque et ne pouvant pas se déranger en aucune manière. Il en construit dans le même genre pour enlever les sirops ou tout autre liquide bouillant, qui ne laissent rien à désirer pour le service et la solidité et qu'il garantit de tout dérangement.

Il fabrique également des Garde-robes ou sièges inodores à soupapes hydrauliques qui ne laissent évaporer aucune odeur, les matières fécales y séjourneraient-elles un mois et plus.

Il fabrique encore des Fontaines à filtrer pour épurer dans très peu de tems une assez grande quantité d'eau potable sans le secours d'aucun corps étrangers. Fait toutes sortes de Chaudières à [illegible], à Teinture, à Suif, à Cire; Baignoires et [illegible]; dito à fourneaux; toutes sortes d'établissements de bains soit publics ou pour maisons particulières, [illegible] batteries de cuisine en cuivre et en tôle; Couvertures de maison, dalles, tuyaux de dessente, de conduite, robinets pour fournir l'eau dans les différentes pièces d'une maison, tels qu'il les a établis en 1828 dans le [illegible] Hôpital de Bordeaux.

Il se charge du raccommodage de toutes sortes de chaudières, de l'étamage de toutes sortes de pièces, et de la façon de tout ce qui peut se faire en cuivre, en tôle et en [illegible]

[illegible] *modération de ses prix, le fini et la solidité* qu'il donne à tout ce qui sort de son attelier, le mettant à même [illegible] les personnes qui l'honoreront de leur confiance auront lieu d'être satisfaites. 9 sept

[illegible]—Attendu que L. Sheppers, s'est adressé à moi pour faire annuller un cautionnement de dix-mil piastres souscrit par lui, *le 31 mars 1827*, comme annotateur des hypothèques, pour la paroisse d'Est Bâton-Rouge, conjointement avec J. P. Michel et James Neilson, ses sécurités.

[illegible], a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours, après la dernière publication de la présente, leurs motifs d'opposition, faute de quoi, à ce que le dit cautionnement ne soit radié et [illegible]

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23ème. jour de septembre mil-huit-cent-trente trois, et la cinquante huitième année de l'indépendance américaine.

A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,
30 sept—30 GEORGE EUSTIS, Sect. d'Etat.

GRENADIERS—ATTENTION!

La compagnie prendra les armes dimanche 13 octobre prochain, à 6½ heures du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous, en uniforme, pantalon blanc, et veste bleue.

Par ordre du capitaine,
B. DUPERAIN, sergent-major.
25 septembre

$50 DE RECOMPENSE.

POUR l'arrestation de la griffonne nommée KITTY, absentée de chez le soussigné depuis 18 mois, taille ordinaire, assez jolie figure, les yeux très grands; elle a un signe à la lèvre inférieure, elle a été vu au marché St. Marie il y a quelque temps et se faisant passer pour libre.

30 sept-6 H. H. ALPUENTE.

$50 DE RECOMPENSE.

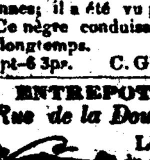

SERONT donnés pour l'arrestation et la mise en prison du nègre nommé LUCK, congo de nation, mais venu jeune dans le pays et ne parlant qu'anglais, il a la même difficulté à parler l'anglais qu'ont généralement cette nation, taille 5 pieds 7 à 8 pouces, large de l'écarure, très fort des membres, lors de son départ il avait des petites prussiennes; il a été vu plusieurs fois au faubourg Marigny. Ce nègre conduisait une charrette des soussignés depuis longtemps.

30 sept—6 3ps. C. GUESNARD & ALPUENTE.

ENTREPOT DE VOITURES.
Rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

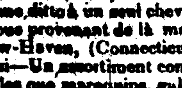

Le soussigné de retour des états du nord et de l'est, informe le public qu'il a pris des arrangements pour recevoir pendant la saison, un assortiment complet de VOITURES de tout genre, qui seront offertes à aussi bon marché qu'on pourrait les obtenir dans n'importe quelle partie des Etats-Unis, et à des termes accommodants. La plus grande partie des ouvrages qui sortiront de son établissement seront garantis.

Il vient de recevoir par le Nashville, une belle voiture d'une forme moderne, une barrouche légère et à deux chevaux, une dito à un seul cheval, et deux waggons-barrouches, tous provenant de la manufacture de *Brewster & Collins*, New-Haven, (Connecticut.)

Aussi—Un assortiment complet de garnitures de voitures, telles que maroquins, galons, rattinets, franges, ferremens &c.

En magasin—Un assortiment de voitures, barrouches, waggons-barrouches, pour un et deux chevaux, phaëtons, charrettes, &c. &c.

Il entreprend toute espèce de raccommodage, et les exécute avec goût et promptitude.

4 oct. M. WALTON.

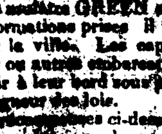

Parti marron de chez le soussigné le mulâtre nommé GREEN, âgé de 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces; il est d'une forte constitution. Il était vêtu lors de son départ d'un habit de drap noir, pantalon de toile blanche; le dit mulâtre a été marchand de légumes, il fait ce commerce depuis plusieurs années; il paraît d'après les informations qu'il a été soutiré par son frère Michel parti depuis deux mois. Une récompense de $50 sera donnée pour le mulâtre GREEN et $100 pour MICHEL. D'après les informations prises il paraît que leur intention est de quitter la ville. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur ou autres embarcations son prévenus de ne pas les recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

Les récompenses ci-dessus seront payées à quiconque les logera dans une des geôles de cet état.

Paroisse Jefferson, le 17 avril 1833.
26 juillet—3p JULES FAZENDE.

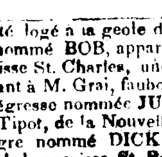

AVIS—J. B. BALENCIANI a l'honneur d'informer le public en général et ses amis en particulier que sa demeure est maintenant rue Condé, No. 37, où il recevra et exécutera avec soin et promptitude tout ce que l'on voudra bien lui confier concernant son état d'horloger; il se chargera comme par le passé de la réparation de boites et horloges à musique, &c., et le tout aux termes les plus équitables. 23 sept—8

IL a été logé à la geole de la paroisse Jefferson, un nègre nommé BOB, appartenant à M. Drauzin Labranche, paroisse St. Charles, une négresse nommée Abiguail, appartenant à M. Grai, faubourg Marigny.

Une négresse nommée JULIENNE, se disant appartenir à M. Tipot, de la Nouvelle-Orléans.

Un nègre nommé DICK, appartenant à M. Lacoste, habitant de la paroisse St. Bernard.

Une négresse nommée JOSEPHINE, se disant à M. Fory, de la Nouvelle-Orléans.

Le 2 septembre, un mulâtre nommé SAMUEL, se disant appartenir à M. Ls. TASEN, au Bonnet-Quarré.

Une négresse nommée SOPHIE, appartenant à M. Leprêtre.

Une griffonne nommée THERESE avec son enfant appartenant à M. Sauton.

Betsey, appartenant à M. Lemoine.

Les propriétaires voudront bien les réclamer en se conformant à la loi.

4 oct VICTOR PICAUD, geolier.

ACTIONS DE BANQUE.—On desire acheter des Actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, et de celle du Commerce. S'adresser à
13 sept [illegible] ERICOU, rue St. Louis.

VENTES PAR LE MARSHAL.

P. L. Duhamel[?] vs. Michel [illegible], Baptiste Beautieu et Jh. Richard vs. le même.

EN vertu de deux writs de facias, à moi adressés par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, samedi, 19 octobre, à midi, à la Bourse Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, une certaine maison à bois, située dans la rue Richard, entre Pacannier et St. Jean-Baptiste, faubourg Lacourse, la dite maison mesurant 49 pieds de face sur 33 pieds 8 pouces de profondeur, saisie dans l'affaire ci-dessus, avec un privilège sur la dite bâtisse.

4 oct L. DAUNOY, Marshal.

François Myvre vs. [illegible] Bougère.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 14 octobre, à 4 heures, au Principal, 1 armoir d'acajou, 1 do. table, 1 miroir, 1 petit miroir, verres à vin, 2 bois de lits d'acajou, 1 armoir de merisier, 1 do. d'acajou, 1 bureau, 1 canapé, 1 table, 1 bois de lit, 1 do., 30 boîtes pieds de fleurs, saisis dans l'affaire ci-dessus.

2 oct L. DAUNOY, marshal.

Isaac Philips vs. [illegible] Halmer.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 12 octobre, à 4 heures, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, 37 habits assortis, 13 gilets ronds, 14 pantalons assortis, 46 do. [illegible] veste assortis, chemises de coton, gilets ronds, 4 malles consistant en linges et une guitare, saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 sept L. DAUNOY, marshal.

Blineau vs. Brehier.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 10 octobre à 4 heures, dans la rue St. Philippe, entre Condé et Levée, 675 bouteilles de sirops et liqueurs, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

27 sept L. DAUNOY, marshal.

James Craig vs. J. Foster.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Lanceville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mercredi 9 octobre, à 4 heures, sur les lieux, rue des Français, entre Casa-Calvo et Moreau, un lot de livres, fenêtres, chaises, outils, miroir, montre, 1 bureau d'acajou, table, couteaux et fourchettes et divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

27 sept L. DAUNOY, marshal.

C. Castagne vs. P B [illegible].

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'h. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le jeudi 10 octobre, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, l'esclave nommé Bonaparte, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette saisie étant la seconde et dernière, cet esclave sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, avec 8 pr. cent d'intérêt, du jour de la vente, l'acquéreur fournissant des billets avec sécurité sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement, conformément à l'acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de cet état, et pour d'autres objets. L. DAUNOY,
23 sept marshal

A. Poly vs. Louis Blanche.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente le mercredi 9 octobre, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un demi lot de terre désigné par le No. 206, dans l'îlet No. 19, situé au nouveau faubourg Marigny, entre les rues Bons Enfans et Morales, le dit demi lot, mesurant 30 pieds de face dans la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, et borné d'un côté par la rue des Bons Enfans, sur l'autre demi du dit lot No. 206, saisi dans l'affaire ci-dessus.

6 sept L. DAUNOY, marshal.

CHEMIN-A-COULISSES
DE PETERSBURG ET ROANOKE.
Avis aux Voyageurs et Négociants.

LE soussigné, au nom des président et directeurs de la compagnie du Chemin-à-Coulisses de Pétersburg, a l'avantage d'annoncer au public que le chemin-à-coulisses entre Pétersburg et Blakely, sur la rivière de Roanoke, est maintenant ouvert pour le transport des passagers et des marchandises. La construction de la machine à vapeur et des chars ne laisse rien à désirer pour le transport, dans le plus bref délai, du plus grand nombre des passagers sur lequel on puisse compter.

La grande malle du sud est transportée sur ce chemin; et la force de la machine-à-vapeur et leurs mouvements mettent le soussigné à même de promettre que le trajet (distance de soixante milles) pourra s'effectuer en quatre heures. Les voyageurs pourront se rendre immédiatement avec la malle à leur arrivée, de Pétersburg à Richmond, Washington, Baltimore, &c. Ils pourront également trouver des occasions régulières pour se rendre aux bateaux-à-vapeur naviguant sur la rivière de James, et par cette voie ils pourront aisément aller à Baltimore en 27 heures de Pétersburg.

HENRY D. BIRD, agent des transports.
Pétersburg, 1er. septembre 1833.
2 octobre—30

DEMANDE DE NEGRE.

ON a besoin de 15 ou 20 nègres à louer pour le roulaison sur une habitation en bas de la ville pour lesquels on donnera un bon prix; s'adresser à F. H. PETITPAIN,
23 sept encoig. Chartres & Toulouse

JAMBONS—Quelques barriques de JAMBONS sans enveloppe, à l'usage des familles, en magasin et à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
13 sept 28, rue de la Nouvelle Levée

BEURRE—15 barillets beurre frais, reçu par le bateau à vapeur Missourian, et à vendre par GRAY, DURRIVE & CO,
13 sept rue de la Nouvelle-Levée, No. 28.

PLOMB EN SAUMON, à vendre par
13 sept J. MAGER.

MANTES ANGLAISES.—Les soussignés ont en magasin, une quantité de Mantes espagnoles, de qualité supérieure, qu'ils offrent à vendre à des termes raisonnables.
6 sept BENJ. BOOTH & Co.

EN débarquement du navire Edouard, de Marseille, à vendre par le soussigné, verres de différentes grandeurs, ainsi que gobelets de diverses qualités, en magasin un assortiment complet de faïence de toute couleur, convenable pour le marché mexicain, porcelaine française, anglaise et cristaux. E. AICARD,
5 sept rue de la Levée, No. 37.

SAMUEL RISK, Fondeur et Tourneur en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles leviers, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escalier—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous les articles à des prix modérés. 4 mai—6m.

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre;
Beau et bon Café, à un escalin la livre;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaïque à 4 escalins le gallon; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades, Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liqu[illegible] au pillules, au magasin d'ANT. MICHOUD,
24 mai encoignure Levée et Ursulines.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES.
SEMENCE D'AUTOMNE.

Le soussigné s'empresse de faire savoir au public et à ses amis, qu'il vient de recevoir par les navires paquebots *Louisville* et *John Linton*, de New-York, deux assortiments complets de

GRAINES DE JARDINAGE,

pour la saison actuelle, qu'il a reçues directement des cultivateurs, et comprenant toute espèce de semences pour l'automne. S'adresser comme de coutume à WM. SMITH,
Magasin de graines de Jardinage, rue de la Douane, No. 35.

Aussi—Un supplément d'*Herbages à soupes*, pulvérisées en bouteilles, savoir: thym, marjolène, céleri, &c. pour l'usage des hôtels et des familles. 20 sept

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

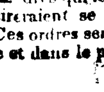

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, *graines*.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD, agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
25 nov.—6m

MAGASIN DE MODES.
Rue Royale, No. 216, entre Orléans & St. Anne.
MADAME VOILQUIN,

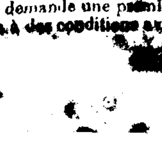

ARRIVANT de Paris, élève de Mlle. Botson, modiste de l'académie royale de musique et des principaux Théâtres, a l'honneur de prévenir les dames que son magasin de mode est ouvert maintenant et qu'elle leur offrira un choix des marchandises les plus nouvelles et du meilleur goût, entre autres un très joli assortiment de chapeaux de paille.

Elle demande une première demoiselle et des élèves, elle traitera à des conditions avantageuses. 26 août—F.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, daté du 26 septembre 1833, les esclaves dont les noms suivent, dépendant de la succession de feue Elizabeth Ferer, veuve d'Antoine Maxent, seront exposés en vente publique, à la Bourse Hewlett, le 30 octobre 1833, à midi précise.

1° LOUIS, nègre âgé d'environ 60 ans, infirme, et ayant un ulcère à la jambe.

2° GABRIEL, nègre âgé d'environ 50 ans, ayant eu une épaule disloquée.

3° HONORE, âgé d'environ 28 ans.

4° POGNON, mulâtresse âgée d'environ 55 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, plisseuse et bonne domestique de confiance.

5° JULIETTE, négresse créole, âgée de 6 ans.

Tous les esclaves nommés ci-dessus sont créoles, et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi. Les nègres sont habitués aux travaux des champs.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés, portant hypothèques jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Charles de Armas, not. public, aux frais des acquéreurs. 30 sept-10, 1ps

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le lundi 28 octobre, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse, les esclaves et terrains ci-après, dépendant de la succession de feue Nicholas Roche, née Ségur:

Pélagie, négresse âgée de 48 ans, cuisinière, blanchisseuse, maladive.

Winny, mulâtresse de 22 ans, blanchisseuse, et un peu couturière.

Polly, négresse de 55 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

Rosette, négresse âgée de 40 ans depuis longtemps marchande de légumes sur la Levée, avec sa fille Louise âgée de 5 ans.

Un lot de terre situé au faubourg Gravier entre les rues Gravier, St. Paul, Pigeonnier et Girod, divisé en lots conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions: Les esclaves payables un quart comptant et la balance dans un an; et les Terrains à 1, 2 et 3 ans, en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de [illegible] Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 27 sept—9

Propriété de valeur à vendre.
PAR TRICOU & CANONGE.

PAR ordre des syndics des créanciers de H. W. Palfrey et Palfrey, Dyson & Co., il sera vendu à la Bourse Hewlett, vendredi, 1er. novembre.

1°. Un Terrain, ayant 175 pieds 8 pouces de face sur la rue Carondelet, 206 pieds 4 pouces sur la rue Gravier, et 205 pieds 5 pouces sur la rue de l'Union et ouvrant dans la profondeur de 196 pieds 2 pouces avec les bâtisses qui sont dessus consistant en magasins en briques, une machine à vapeur de la force de 36 chevaux et 3 presses à coton à double vis attachés à l'endroit.

Conditions: 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets portant un intérêt à 10 pour 100 par an à partir du jour de la vente, à quels époques la livraison de lieux sera faite et l'acquéreur peut se réserver le privilège de rachater ses billets ou aucun d'eux avant le 1er. Janvier 1835 aux même taux d'intérêt.

2°. Un Terrain attenant au précédent ayant 22 pieds 9 pouces de face sur la rue Gravier et 100 pieds de profondeur avec les améliorations qui sont dessus consistant en deux fortes maisons d'habitation en charpente, cuisines, &c.

Conditions: 12 et 24 mois de crédit, les billets portant un intérêt jusqu'au paiement de 10 pour cent par an, à partir du 6 juin 1834, à qu'elle époque la livraison des dits lieux sera faite, mais la propriété demeurera aux risques de l'acquéreur dès qu'elle aura été adjugée et il aura le privilège de payer les billets le 6 juin 1834, sans intérêt.

Les maisons sont assurées pour $5000 jusqu'au 2 août prochain et la presse à coton $30,000 jusqu'au 23 juin prochain et les polices seront transférées à l'acquéreur.

Un plan des lots et des bâtisses fait par C. F. Zimpel, député voyer, sera exposé à la Bourse.

3°. 2 bancs dans l'Eglise Episcopale, Nos. 60 et 66.

Conditions: 4 mois de crédit.

De plus: 15 beaux Esclaves, savoir:

4°. *Phillis*, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison et ses deux enfants, Nancy, négrite de 10 ans, propre à tous ouvrages de maison et Amélia, âgée de 6 ans.

5°. *Sally*, domestique de maison, âgée de 13 ans.

6°. *Mary*, cuisinière de la presse à coton, et blanchisseuse, âgée de 40 ans.

7°. *Hiram*, ingénieur, forgeron et maréchal.

8°. *Michael*, ingénieur, levier et pressier.

9°. *Willis*, pressier, charretier et domestique de maison

10°. *Paul*, pressier et charretier.

11°. *Billy*, pressier.

12°. *Kit*, chauffeur et charretier.

13°. *Gordon*, chauffeur et charretier.

14°. *Charles*, pressier et ouvrier.

15°. *Joe*, chauffeur pressier et ouvrier.

16°. *Joel* palfrenier. 17°. *Tom*, chauffeur et pressier.

Conditions, pour les Esclaves: 1 et 2 ans de crédit, sans intérêt. Les billets pour toutes les propriétés ci-dessus doivent être endossés à la satisfaction des syndics et divisés en telles sommes qui seront demandées avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. La nécessité de clore les affaires de la succession avant l'échéance des billets, les syndics garantiront que le titre des esclaves mais la donne tous détails à leur sujet quand ils en seront requis.

Aussi, lundi, 4 *novembre*, à 10 heures *du matin*, à l'encoignure des rues Carondelet et Gravier, 1 presse à coton à double vis, complète, 1 do. incomplète, 1 presse hydraulique incomplète, 1 presse à bras complète, 3 paires de balances à patente, des chevaux, drays, outils de forgeron et d'ingénieur, mobilier de comptoir, &c.

Conditions: Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, de $100 à $300 à 60 jours et au dessus de $300, à 4 mois, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

J. W. ZACHARIE, H. W. PALFREY, } Syndics
27 sept

PAR F. DUTILLET & T. MOSSY.

JEUDI, 31 octobre prochain, il sera vendu, à midi au café de Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves, pour compte de la succession de feu dame Louise [illegible] Vve. Thomas Poré.

LES PROPRIETES SUIVANTES.

Geneviève, négresse créole, âgée de 30 ans, avec son enfant Edouard, mulâtre âgé de 2 ans; Cécile, négresse de 17 ans; Zilia, négresse de 40 ans; Alaire, négresse de 40 ans; Aimée, négresse de 50 ans; Louis, nègre cuisinier, de 50 ans; Madelon, négresse de 35 ans; Rosette Griffonne de 45 ans, avec son enfant Paul, de 4 ans; Victoire, griffonne de 16 ans; Antoine, négrillon de 11 ans.

Tous ces esclaves *ont des talens qui seront annoncés* au moment de la vente, aussi leurs bonnes ou mauvaises qualités. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub.

Conditions: Un an de terme, en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et par coupons à la convenance des vendeurs.

Aussi:

2 Actions de la compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

20 Actions de la Banque d'Orléans.

4 Actions de la Banque de Cité. Payables comptant.

2 octobre

PAR T. MOSSY.

MARDI, 29 d'octobre prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves, pour compte de la succession de dame Marie Mélicerte Sautet, un Lot de Terre de forme irrégulière, situé au faubourg Saulet, mesurant environ 234 pieds 9 pouces de face à la rue Colisée, 149 pieds 6 pouces à la rue Mélicerte, 269 pieds 6 pouces à la rue Pritannée, et 69 pieds à la rue Clio.

Conditions de la vente: Les quatre cinquièmes payables comptant, et l'autre cinquième payable à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction. 27 sept

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 29 octobre 1833, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, un superbe atelier accoutumé aux travaux d'habitation, composé de 40 ESCLAVES créoles ou acclimatés, dont plusieurs à talens, tels que cochers, tonneliers, charpentiers, charretiers, peintres et vitrier, couturières, blanchisseuses, repasseuses et plisseuses, marchandes, bonnes domestiques, &c., aussi, plusieurs beaux et bons nègres de champs.

Des affiches désignant le sexe, l'âge et les qualités de chaque esclave, seront distribuées au bureau d'encan, dix jours avant la vente.

Cette vente est positive, les esclaves ci-désignés proviennent de la succession de feu G. Jos. Lombard fils.

Conditions—1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez L. T. Caire, not. public, aux frais des acquéreurs. 18 sept—11, 3ps

PAR H. J. [illegible].

COUR des Preuves—*Succession de P. Clapier*—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves en et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu le Lundi 14 Octobre, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour compte de la dite succession un nègre nommé CENTER, âgé d'environ 25 ans, parlant français et anglais, depuis environ 5 ans dans le pays, il a travaillé [illegible] pendant 4 ans à peu près dans un magasin de Comestibles.

Conditions:—Payable à 6 mois, en billet endossé à satisfaction et hypothèque. 1 sept.

LES soussignés ont reçu par divers navires:
40 caisses d'Eau de fleurs d'orangers, de [illegible];
500 liv Crême de Tartre; 300 liv Arrow root,
600 liv Moutarde, 50 liv Guaco, 500 liv Camphre
200 liv Jalap en poudre, 50 liv Ipeca en poudre,
Quinine, Thrydace, Gentianine, Cantaridine, Salicine, Acide prussique, Muriate d'or, Acide succinique, Chinchonine, Strychnine, Viperine, Veratrine.
F. ORIOL & Co,
16 sept encoignure Dumaine et Condé.

BELLES CHEMISES DU GENRE LE PLUS NOUVEAU.—Reçu un nouvel assortiment de belles chemises du genre le plus nouveau. Aussi de belles chemises gingas pour le voyage.
WM. C. NORRIS,
3 mai [illegible] rue de Chartres, No. 30.